



PREMIERE EXPEDITION

PROCES - VERBAL DE CONSTAT DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE CINQ FEVRIER**

À LA DEMANDE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE sis 122 Avenue de Clichy à PARIS (75017), représenté par son syndic en exercice, la Société CITYA URBANIA ETOILE, dont le siège social est situé 35 Rue de Rome à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux y domiciliés,

Il m'a été exposé :

Que le syndicat des copropriétaires requérant a engagé une procédure de saisie immobilière à l'encontre de Madame PATIN Eliane, et ce sur le bien immobilier situé à PARIS (75017), 122 Avenue de Clichy.

Qu'à cet effet, un commandement aux fins de saisie immobilière lui a été délivré en date du 23 Janvier 2020.

Que conformément aux dispositions légales et réglementaires, ils me requéraient de me rendre sur place afin de dresser un procès verbal descriptif :

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

J'ai, Charles OCHOA, membre de la SCP Charles OCHOA – Laure ASPROMONTE et Daphné HARANT, Huissiers de Justice associés à la résidence de Bobigny, y demeurant 77 Avenue Jean-Jaurès, soussigné :



Me suis transporté ce jour à PARIS (75017), 122 Avenue de Clichy, où étant accompagné de Monsieur Jérôme PIENS, chargé de réaliser les diagnostics, j'ai pu procéder aux constatations suivantes :

On accède à l'ensemble immobilier par une porte sur rue, qui via un couloir dessert le bâtiment sur cour.

L'appartement est situé au 1^{er} étage porte gauche du bâtiment sur cour.

Dans les lieux, je rencontre Monsieur HEVA Palliya, assisté de Monsieur NIHAL Wanigasinghe.

Je lui décline mes nom, qualité et l'objet de ma mission.

Il est ici précisé que j'ai préalablement pris contact avec lui, afin de fixer un rendez-vous amiable.

Il m'est déclaré que le loyer est versé entre les mains du trésor public suite à une procédure de saisie.

Il m'est déclaré que le loyer est de l'ordre de 300 euros.

Monsieur HEVA PALLIYA me déclare qu'il va rechercher son contrat de location qu'il ne peut me présenter immédiatement.

La porte palière ouvre sur la pièce principale qui dessert à droite ; la chambre, à gauche ; la cuisine, qui fait suite à la salle de bains avec WC.

PIECE PRINCIPALE :

Le sol est recouvert d'une moquette.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture sur enduit. L'ensemble est très ancien, fortement défraîchi et de nombreuses fissures sont visibles.

Il existe un point lumineux en plafond.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants, menuiseries en PVC, double vitrage, protégée par des volets à battants en bois.

La menuiserie en bois de la porte palière est recouverte d'une peinture, très ancienne.

Elle est munie d'une serrure centrale, d'un verrou haut et d'un verrou bas.

Le chauffage de l'appartement est réalisé à l'aide de radiateurs électriques d'appoint.



CUISINE :

Le sol est recouvert d'un revêtement de type linoléum, très fortement dégradé.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture sur enduit.

Il existe un vasistas au niveau d'un skydome.

Autour du vasistas, la peinture est très fortement écaillée.

Je note la présence d'un évier à un bac et un égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur, avec un plan de travail, reposant sur un meuble très fortement dégradé.

La menuiserie en bois de la porte ouvrant sur la pièce principale est munie d'une vitre, laquelle est cassée.

SALLE DE BAINS AVEC WC :

Le sol est recouvert d'un linoléum, fortement dégradé.

Les murs et le plafond sont recouverts d'un papier peint, cloqué et défraîchi.

Je relève la présence d'importantes traces d'humidité et de moisissures.

Une cuvette de WC à l'anglaise, avec couvercle, abattant et réservoir de chasse dorsal.

Un lavabo sur colonne, alimenté par un robinet mitigeur.

Une baignoire, alimentée par un robinet mitigeur avec pomme de douche et flexible.

Au-dessus du lavabo et de la baignoire, il existe une faïence murale, dont certains carreaux sont cassés.

L'ensemble est très ancien et vétuste.

La menuiserie en bois de la porte ouvrant sur la cuisine est recouverte d'une peinture, très fortement défraîchie et comportant des traces de moisissures.

Il existe des points lumineux muraux et une grille de ventilation en partie haute.

Je constate que la jupe de baignoire est en faïence.

CHAMBRE :

Le sol est recouvert d'une moquette.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture sur enduit, dégradée.



Il existe un système de ventilation en partie haute.

Je note la présence d'une rampe lumineuse en plafond.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants, menuiseries en PVC, double vitrage, protégée par des volets à battants en bois.

Je note la présence d'un système de chauffage d'appoint.

Je relève la présence d'un tableau électrique.

La menuiserie en bois de la porte ouvrant sur la pièce principale est recouverte d'une peinture, dégradée et comportant des graffitis.

PARTIES COMMUNES :

Palier :

Le sol est recouvert d'une moquette.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture sur enduit, défraîchie.

Il existe une fenêtre de toit au niveau d'un skydome avec une trappe permettant d'accéder aux combles.

Cage d'escalier :

Les marches sont en bois, avec un garde-corps métallique et une main courante en bois.

Rez-de-chaussée du bâtiment sur cour :

Au niveau de l'entrée, le sol est en ciment à l'état brut.

Les murs sont recouverts d'une peinture, fortement écaillée en plusieurs points et des traînées noirâtres sont visibles.

La porte vitrée ouvrant sur la cour est en parfait état.

Cour :

Le sol est constitué d'une chape en ciment avec une grille avaloire.

Le ravalement des murs de façades est en bon état.

Le ravalement de la façade arrière de l'immeuble sur cour est en bon état.



Rez-de-chaussée du bâtiment sur rue :

Le sol est recouvert d'un revêtement type dalles de marbre.

Les murs sont habillés d'un papier toilé recouvert d'une peinture, en bon état.

Le plafond est recouvert d'une peinture.

Je note que le point lumineux est en place.

La porte ouvrant sur le bâtiment est protégée par un système de digicode.

Je constate que l'ensemble de boîtes aux lettres est en état.

Le ravalement de la façade sur rue est en bon état.

Un jeu de cinquante photographies prises par mes soins sera annexé au présent procès-verbal de constat.





































Telles sont mes constatations.

-0-0-0-0-0-0-0-

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Maître Charles OCHOA